

Les Entreprises CJRM inc.	31 081,77 \$
Noël & Fils inc.	32 238,99 \$
Béton Laurier inc.	53 985,25 \$
Ali Construction inc.	145 599,86 \$

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie, à la suite de l'analyse effectuée par la firme de consultants BMI experts-conseils inc., d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Entreprises CJRM inc.;

Il est proposé par M. le conseiller François Labossière, appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau, et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde aux Entreprises CJRM inc. un contrat pour l'entretien et le nettoyage du cours d'eau Boissonneault, pour la somme totale de 31 081,77 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2014-38.

ADOPTÉ

2014-09-491 APPEL D'OFFRES 2014-39 : RÉNOVATION DE L'ÉDIFICE RAPHAËL-BARRETTE

À la suite de l'appel d'offres 2014-39 relatif à la rénovation de l'édifice Raphaël-Barrette, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Constructions Valrive inc.	949 351,10 \$
Les Constructions B. Martel inc.	977 172,52 \$
Construction Émery Paquette inc.	989 085,12 \$
Construction Belfor inc.	1 007 100,52 \$
Construction Jacques Théorêt inc.	1 035 924,75 \$
Céleb Construction Itée	1 049 000,00 \$

VU la recommandation du coordonnateur aux bâtiments au Service de l'environnement et des travaux publics, à la suite de l'analyse effectuée par la firme Massicotte & Dignard Architectes, d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Constructions Valrive inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon, appuyé par M. le conseiller Jacques Smith, et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Constructions Valrive inc. un contrat pour la rénovation de l'édifice Raphaël-Barrette, pour la somme de 949 351,10 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2014-39.

ADOPTÉ

2014-09-492 APPEL D'OFFRES 2014-40 : RÉNOVATION DE L'ÉGLISE SAINT-AUGUSTIN

À la suite de l'appel d'offres 2014-40 relatif à la rénovation de l'église Saint-Augustin, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Construction Émery Paquette inc.	646 237,58 \$
Constructions Valrive inc.	691 488,81 \$
Construction Belfor inc.	705 916,61 \$
Les Constructions B. Martel inc.	770 217,52 \$

VU la recommandation du coordonnateur aux bâtiments au Service de l'environnement et des travaux publics, à la suite de l'analyse effectuée par la firme Massicotte & Dignard Architectes, d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Construction Émery Paquette inc.;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé, appuyé par M. le conseiller Jacques Smith, et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Construction Émery Paquette inc. un contrat pour la rénovation de l'église Saint-Augustin, pour la somme de 646 237,58 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2014-40.

ADOPTÉ

2014-09-493 APPEL D'OFFRES 2014-43 : DÉBLOCAGE ET INSPECTION DES BRANCHEMENTS D'ÉGOUTS PUBLICS-PRIVÉS 2014-2015

À la suite de l'appel d'offres 2014-43 relatif au déblocage et à l'inspection des branchements d'égouts publics-privés, pour l'année 2014-2015, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Dassyloi inc.	69 594,37 \$
Fosse Septique Sanibert inc.	71 744,40 \$
Kelly Sani-Vac inc.	79 597,19 \$
ABC Environnement inc.	106 834,77 \$
Gainex inc.	133 773,41 \$

VU la recommandation du conseiller technique au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Dassyloi inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau, appuyé par M. le conseiller François Labossière, et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Dassyloi inc. un contrat pour le déblocage et l'inspection des branchements d'égouts publics-privés, pour l'année 2014-2015, pour la somme de 69 594,37 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2014-43;

QUE le conseil municipal autorise un transfert budgétaire de 6 000\$ du poste budgétaire 02-414-01-448 au poste budgétaire 02-413-01-523.

ADOPTÉ

**2014-09-494 APPEL D'OFFRES 2014-44 : CORRECTION DU PAVAGE SUR LE BOULEVARD
SAINTE-MARIE ET ASPHALTAGE DES SURFACES EXCAVÉES**

À la suite de l'appel d'offres 2014-44 relatif à la correction du pavage sur le boulevard Sainte-Marie et l'asphaltage des surfaces excavées, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

9203-3398 Québec inc. (Pavages Duroseal)	151 192,13 \$
Ali Construction inc.	157 708,91 \$
Construction DJL inc.	183 704,76 \$
Roxboro excavation inc.	242 593,80 \$
Les Pavages Chenail inc.	253 295,67 \$

VU la recommandation du conseiller technique au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie 9203-3398 Québec inc. (Les Pavages Duroseal);

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie 9203-3398 Québec inc. (Pavages Duroseal) un contrat pour la correction du pavage sur le boulevard Sainte-Marie et l'asphaltage des surfaces excavées, pour la somme de 151 192,13 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2014-44;

QUE le conseil municipal autorise un transfert budgétaire de 45 200 \$ du poste budgétaire 02-414-01-448 au poste budgétaire 02-413-01-526.

ADOPTÉ

Le point 3.7 de l'avis de convocation intitulé « Avis de motion pour un règlement décrétant des travaux de rénovation et d'agrandissement de l'édifice du 47, rue Nicholson ainsi qu'un emprunt pour pourvoir au paiement desdits travaux » est retiré de l'ordre du jour et reporté à une séance ultérieure pour être pris en considération.

**2014-09-495 INVITATION À SOUMISSIONNER 2014-ENV-28 : RÉHABILITATION DE
L'ESCALIER DU POSTE DE POMPAGE VICTORIA**

À la suite de l'invitation à soumissionner 2014-ENV-28 relative à la réhabilitation de l'escalier du poste de pompage Victoria, la soumission suivante est déposée devant ce conseil :

StonCor Group, RPM Canada – Division Fibergrate 19 488,26 \$

VU la recommandation du coordonnateur eau et environnement au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie StonCor Group, RPM Canada – Division Fibergrate;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller François Labossière,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie StonCor Group, RPM Canada – Division Fibergrate un contrat pour la réhabilitation de l'escalier du poste de pompage Victoria, pour la somme de 19 488,26 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2014-ENV-28.

ADOPTÉ

2014-09-496 LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT DES COLS BLEUS DE LA VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ET L'EMPLOYÉ NUMÉRO 08151

VU le dépôt devant ce conseil de la lettre d'entente 2014-10 à intervenir entre le Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, l'employé numéro 08151 et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield;

CONSIDÉRANT les informations transmises par la direction du Service des ressources humaines;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, la lettre d'entente 2014-10 à intervenir avec le Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et l'employé numéro 08151 fixant les modalités d'affectation de cet employé, et ce, pour une période déterminée, soit du 1^{er} octobre au 21 novembre 2014.

ADOPTÉ

2014-09-497 MANDAT À L'ORGANISME CONVERCITÉ DANS LE CADRE DU PROJET DE LA BAIE SAINT-FRANÇOIS, SES BERGES ET SES AMÉNAGEMENTS

VU la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie relative à l'octroi d'un mandat à une agence de valorisation urbaine afin d'offrir le soutien à l'équipe interne de la municipalité pour la réalisation du projet de la baie Saint-François, ses berges, ses aménagements contigus et ses accès;

VU l'offre de service de la firme de consultants Convercité;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de l'agence de valorisation urbaine Convercité, organisme à but non lucratif, afin d'appuyer la municipalité dans le cadre du projet de la baie Saint-François, ses berges, ses aménagements contigus et ses accès, selon son offre de service du 23 septembre 2014;

QUE les honoraires reliés à ce mandat soient d'une somme totale de 108 000 \$, taxes en sus.

ADOPTÉ

2014-09-498 NOMINATION AU POSTE DE CHAUFFEUR AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

VU la résolution 2014-07-359 adoptée lors de la séance du conseil du 8 juillet 2014 par laquelle le conseil municipal nomme M. Claude Payant au poste de chauffeur au Service de l'environnement et des travaux publics;

ATTENDU QUE M. Payant désire se prévaloir de son droit de retourner à son ancien poste d'opérateur « A » au Service de l'environnement et des travaux publics;

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'un chauffeur au Service de l'environnement et des travaux publics;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M. Éric Levac au poste de chauffeur au Service de l'environnement et des travaux publics;

QUE la date d'affectation de M. Levac à ce poste soit prévue à compter du 30 septembre 2014;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M. Levac à ce poste soient celles prévues à la convention collective du Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur.

ADOPTÉ

2014-09-499 REPORT D'ÉCHÉANCE DE LA DATE LIMITE POUR LES RÉPONSES DE L'ÉVALUATEUR AUX DEMANDES DE RÉVISION

CONSIDÉRANT le dépôt d'un nouveau rôle triennal pour les années 2014-2015-2016;

ATTENDU QUE le dépôt d'un nouveau rôle triennal occasionne, de la part des contribuables, un nombre important de demandes de révision de leur évaluation foncière;

ATTENDU QUE l'évaluateur a l'obligation de répondre aux demandes de révision le ou avant le 1^{er} septembre de l'année qui suit le dépôt d'un nouveau rôle;

ATTENDU QUE la firme d'évaluateurs Évimbec ltée demande de reporter la date limite de réponse le ou avant le 31 décembre 2014;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 138.3 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, chapitre F-2.1);

VU la recommandation du directeur du Service des finances et de l'informatique et trésorier de reporter l'échéance prévue au 1^{er} septembre 2014 à une date ultérieure étant donné que la municipalité, responsable de l'évaluation, peut, avant le 15 août de l'année qui suit l'entrée en vigueur d'un nouveau rôle, la reporter;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

**2014-09-501 LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 287 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX
D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU BOISSONNEAULT ET SES BRANCHES**

Le greffier procède à la lecture du Règlement 287.

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 287 décrétant des travaux d'entretien du cours d'eau Boissonneault et ses branches.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette période de questions.

2014-09-502 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 18 h 42, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève la séance extraordinaire du 29 septembre 2014.

ADOPTÉ

Denis Lapointe, maire

Alain Gagnon, greffier